

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
PROCÈS-VERBAL

Réunion du..... 6 février 2013  
Heure..... 10 h  
Lieu ..... SALON MARIE-THÉRÈSE GAUTHIER (C-1140)

PRÉSENCES - 134 personnes ont signé la feuille des présences  
OUVERTURE - L'assemblée est ouverte à 10 h 12.

**1. NOMINATION À LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE**

Robert St-Amour propose *Catherine Allen*. Elle accepte et est élue présidente d'assemblée.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Recommandation 13**

1. Nomination à la présidence de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 25 octobre 2012
4. Acceptation des nouveaux membres
5. Informations
6. Compressions budgétaires
7. Respect des lettres d'entente en lien avec la grève étudiante
8. Processus d'engagement
9. Règlement du grief concernant l'utilisation d'ETC à des fins autres que l'enseignement
10. Affaires diverses

Proposée par Robert St-Amour  
Appuyée par Martin Bouchard  
**Adoptée à l'unanimité**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25 OCTOBRE 2012**

**Recommandation 14**

Que le procès-verbal de l'assemblée générale du 25 octobre 2012 soit adopté tel que présenté.

Proposée par Kim Riverin  
Appuyée par Sylvain Beausoleil  
**Adoptée à l'unanimité**

*Suite*

Denise Poirier présente les avancements du comité de négociation sur les services professionnels rendus, les heures d'encadrement et la lettre d'entente sur la réussite.

**4. ACCEPTATION DES NOUVEAUX MEMBRES**

**Recommandation 15**

Que l'assemblée générale du SPECA accepte les personnes ayant adhéré au SPECA depuis le 25 octobre 2012 et dont les noms suivent : *Marie-Eve Pitre* (Mécanique du bâtiment), *Valérie Cadieux* (Éducation physique), *Nicolas Bellevue-Fortin* (Éducation physique), *Alexandra Cuierrier-Besner* (Éducation physique), *Julie Frappier-Richard* (Éducation physique), *Farid Alem* (Gestion), *Lily Soucy* (Français et lettres), *Mathieu Bergeron* (Informatique), *Amélie Lacroix* (TAJ), *Sylvain Lacoursière* (Histoire-géographie), *Stéphanie Chatigny* (Sciences sociales), *Marie-Laure Oudot Simon* (Sciences sociales), *Lilian Wolfelsberger* (Sciences

sociales), *Maxime Cherrier* (Cinéma / Histoire de l'art), *Michelle Lee* (Langues), *Julien Giol* (Mathématiques), *Julien Hackenbeck-Lambert* (Mathématiques), *Florence Magnifo* (Mathématiques), *Sami Kamel Boualia* (Biologie), *Hélène Jacomy* (Biologie).

Proposée par Michel Desmarais  
Appuyée par André Décarie  
Adoptée à l'unanimité

## 5. INFORMATIONS

### *Règles d'accès au Collège*

Denise Poirier présente les nouvelles règles d'accès au Collège.

### *Formation sur la tâche*

Josée Déziel rappelle que deux formations sur la tâche auront lieu le 28 février, une première de 12 h à 13 h 30, et une deuxième de 14 h 15 à 15 h 45. Le calcul de CI, les priorités d'engagement et l'atteinte de la permanence y seront abordés.

### *Répartition des ressources non dédiées de l'annexe 1-11*

Josée Déziel annonce que pour 2013-2014, les ressources non dédiées prévues à l'annexe 1-11 de la convention (51 ETC) seront consacrées au programme de soins infirmiers et au dossier des étudiants ayant des besoins particuliers.

### *Modification au calendrier scolaire*

Denise Poirier présente la modification qui a été apportée au calendrier de la session hiver 2013.

## 6. COMPRESSIONS BUDGÉTAIRES

Denise Poirier rappelle que des compressions de 21,5 millions ont été imposées au réseau collégial. Ces compressions seront de 713 000 \$ pour le Collège Ahuntsic. Le Collège a annoncé son intention d'augmenter divers frais en conséquence. Ces augmentations toucheront particulièrement les étudiants.

### **Recommandation 16**

Que le SPECA dénonce les compressions budgétaires;

Que le SPECA dénonce toute tentative de faire porter sur les étudiants le poids des compressions budgétaires;

Que le SPECA mandate ses représentants au Conseil d'administration pour demander au Collège de trouver d'autres mesures pour faire face à ces compressions.

Proposée par Dominique Lussier  
Appuyée par Michel Desmarais  
Le vote est demandé  
Adoptée à majorité

## 7. RESPECT DES LETTRES D'ENTENTE EN LIEN AVEC LA GRÈVE ÉTUDIANTE

Denise Poirier présente le plan d'action adopté lors du Regroupement cégep pour faire face à la menace de non respect des lettres d'entente négociées et signées afin de faciliter la reprise dans les cégeps ayant connu la grève.

### **Recommandation 17**

Que le SPECA invite ses membres à participer à la manifestation prévue à l'occasion du Sommet sur l'enseignement supérieur ainsi qu'à une campagne de cartes postales inspirée par celle initiée par le Syndicat des professeurs du Cégep de Saint-Hyacinthe.

Que le SPECA mandate ses représentants au Conseil d'administration à déposer une résolution

exigeant que le ministère respecte la lettre d'entente 2010-2015 - numéro 9 dûment négociée et conclue avec le Comité patronal de négociation des collègues (CPNC), en présence d'un représentant du Conseil du trésor.

Proposée par Robert St-Amour  
Appuyée par Philippe Labarre  
Adoptée à l'unanimité

## 8. PROCESSUS D'ENGAGEMENT

Alain Long présente le document de travail concernant le processus d'engagement.

### Recommandation 18

*Considérant le mandat donné au Conseil exécutif du SPECA le 5 avril 2012, à l'effet de mettre en application, pour les engagements de la session d'automne 2012, un nouveau processus d'engagement convenu sur la base de principes votés en assemblée générale et de consensus établis avec le Collège;*

*Considérant que ce processus, qui a été appliqué pour les engagements de la session d'automne et de la session d'hiver cette année, s'est avéré problématique à quelques égards, notamment quant à sa lourdeur pour les coordonnateurs de département;*

*Considérant l'importance de protéger les droits conventionnés des enseignants non permanents en matière de priorité d'engagement;*

*Considérant le projet présenté par le Conseil exécutif (document 2013-02-06-AG-3.2);*

*Il est proposé*

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour signer avec le Collège une entente sur un processus d'engagement respectant les principes et la structure du projet présenté dans le document 2013-02-06-AG-3.2;

Que ce processus soit mis en application pour les engagements de l'année 2013-2014.

Proposée par Chantal Racine  
Appuyée par René Durand

### Un amendement est proposé :

Que le texte précise que le délai pour les non-permanents pour indiquer leur intention d'accepter une charge à l'enseignement régulier débute lors de l'invitation par courriel des Ressources humaines à vérifier les informations concernant la priorité d'emploi et se termine à la fin du délai des 5 jours prévus dans le document présenté;

Proposé par Laurence Daigneault-Desrosiers  
Appuyé par David Groulx  
Adopté à l'unanimité

### Un deuxième amendement est proposé :

Que deux processus d'engagement soient mis en place, un pour l'enseignement régulier, un pour la formation continue;

Que le processus pour l'enseignement régulier soit pris en charge par les Ressources humaines (4.3.3.1);

Proposé par Philippe Labarre  
Appuyé par Robert St-Amour  
Le vote est demandé.  
L'amendement est rejeté.

### Un troisième amendement est proposé :

Que pour les charges à l'enseignement régulier, un maximum de responsabilités soit assumé par les Ressources humaines;

Proposé par Alain Long  
Appuyé par Manon Brière  
**Adopté à l'unanimité**

**Un quatrième amendement est proposé :**

Que le processus soit évalué à la fin de l'année 2013-2014;

Proposé par Robert St-Amour  
Appuyé par Marie Laverdière  
**Adopté à l'unanimité**

La proposition principale amendée est **adoptée à l'unanimité**.

La proposition adoptée se lit donc comme suit :

Que l'assemblée générale mandate le Conseil exécutif pour signer avec le Collège une entente sur un processus d'engagement respectant les principes et la structure du projet présenté dans le document 2013-02-06-AG-3.2;

Que ce processus soit mis en application pour les engagements de l'année 2013-2014;

Que le texte précise que le délai pour les non-permanents pour indiquer leur intention d'accepter une charge à l'enseignement régulier débute lors de l'invitation par courriel des Ressources humaines à vérifier les informations concernant la priorité d'emploi jusqu'à la fin du délai des 5 jours prévus dans le document présenté;

Que pour les charges à l'enseignement régulier, un maximum de responsabilités soit assumé par les Ressources humaines;

Que le processus soit évalué à la fin de l'année 2013-2014.

#### **9. RÈGLEMENT DU GRIEF CONCERNANT L'UTILISATION D'ETC À DES FINS AUTRES QUE L'ENSEIGNEMENT**

Josée Déziel informe l'assemblée du règlement du grief concernant une utilisation d'ETC à des fins autres que l'enseignement.

#### **10. AFFAIRES DIVERSES**

Rien de particulier.

Gaston Sauvé demande la levée de l'assemblée.

Levée de l'assemblée : l'assemblée est levée à 12 h 18.

Adopté le : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire